

Bienvenue à Genève

Guide pratique pour personnes
nouvellement arrivées

LA PANDÉMIE DU COVID 19 A
CONTRAIT LA PLUPART DES
ORGANISMES MENTIONÉS
DANS CETTE BROCHURE À
ADAPTER L'ACCUEIL ET LA
PRISE EN CHARGE DU PUBLIC.

Pour cette raison, tant que nous
serons en période de crise sanitaire,
nous vous recommandons de
vous informer sur les modalités
pratiques d'accès aux prestations,
en contactant au préalable les
organismes concernés.

PRÉAMBULE

Si vous êtes une nouvelle arrivante ou un nouvel arrivant dans notre canton, cette brochure vous est destinée.

En 11 chapitres thématiques, elle réunit les informations de base indispensables pour organiser votre vie quotidienne et réussir votre installation dans le canton de Genève.

Si vous êtes intéressé par des informations plus approfondies, vous les trouverez grâce à la lecture des documents mis en lien et à la consultation de certains sites internet et organismes spécialisés mentionnés dans les différentes parties du document. Vous trouverez par ailleurs, au chapitre 12, le catalogue des outils de primo-information que le BIE a créé jusqu'ici avec les indications pour les commander, les télécharger ou les consulter en ligne. Afin de faciliter son utilisation, cette brochure sera disponible dans les 5 langues les plus pratiquées.

BIENVENUE À GENÈVE

01 ARRIVER À GENÈVE, LES PREMIÈRES DÉMARCHES.....	05
02 LE LOGEMENT	09
03 LA SANTÉ.....	13
04 LE TRAVAIL	15
05 LA FORMATION	17
06 URGENCES ET PROTECTION DE LA POPULATION	19
07 LES ASSURANCES SOCIALES	23
08 L'AIDE SOCIALE	27
09 LA MOBILITÉ.....	29
10 LA PARTICIPATION.....	33
11 LA CULTURE.....	37
12 LES LOISIRS.....	39
13 PUBLICATIONS ET SITES D'INFORMATION DU BIE	43
14 COORDONNÉES DES COMMUNES	48

01 ARRIVER À GENÈVE

01 ARRIVER À GENÈVE

5 démarches indispensables à effectuer immédiatement après votre arrivée dans le canton de Genève si vous avez l'intention d'y résider de manière permanente et durable.

1. OBTENIR UN PERMIS DE SÉJOUR ET DE TRAVAIL (OBLIGATOIRE)

Les ressortissants de l'Union européenne réunissant les conditions pour obtenir un permis de séjour ou de travail, doivent s'annoncer dans les 3 mois suivant leur arrivée auprès de :

L'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)

route de Chancy 88, 1213 Onex, Tram 14 arrêt "Bandol"

<https://www.ge.ch/organisation/office-cantonal-population-migrations>

Les ressortissants d'états tiers (hors Union européenne) réunissant les conditions doivent s'annoncer personnellement à l'OCPM dans les 14 jours suivant leur arrivée.

2. INSCRIRE À L'ÉCOLE VOTRE ENFANT ÂGÉ DE 4 ANS OU PLUS (OBLIGATOIRE)

Direction générale de l'enseignement obligatoire du DIP – enseignement primaire

chemin de l'Echo 5A, 1213 Onex, Tél. 022 327 04 00

<https://www.ge.ch/inscrire-mon-enfant-ecole-primaire>

Vous pouvez placer vos enfants à la crèche jusqu'à l'âge de 3 ans révolus. Contactez le service de la petite enfance de votre commune de résidence : <http://www.acg.ch/?q=node/158>. Vous trouverez aussi les coordonnées des 45 communes genevoises dans le dernier chapitre de cette brochure.

3. CONTRACTER UNE ASSURANCE-MALADIE (OBLIGATOIRE)

A contracter immédiatement, mais au plus tard 3 mois après votre arrivée en Suisse (sinon, une compagnie d'assurance pourrait vous être imposée). Plus d'information sur : <https://www.ge.ch/affiliation-obligatoire-caisse-assurance-maladie> ou en contactant le :

Service de l'assurance-maladie

route de Frontenex 62, 1207 Genève, Tél. 022 546 19 00, sam@etat.ge.ch

www.ge.ch/organisation/service-assurance-maladie

01 ARRIVER A GENÈVE

4. CONTRACTER UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE (OBLIGATOIRE POUR LES LOCATAIRES)

Consultez un comparateur des différentes assurances :

<https://fr.comparis.ch/hausrat-versicherung/default.aspx>

5. OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE OU POSTAL

Poste : <https://www.postfinance.ch/fr/particuliers/produits.html>

Banques : <http://yellow.local.ch/fr/q/Gen%C3%A8ve/Banque.html>

Services de traduction disponibles en cas de besoin

Traduction de documents officiels : www.ge.ch/trouver-traducteur-jure

Traduction en langue des signes : Procom (interprètes)

rue Caroline 7bis, 1003 Lausanne, Tél. 021 625 88 22

02 LE LOGEMENT

02 LE LOGEMENT

1. OÙ CHERCHER ?

PUBLIC GÉNÉRAL

Internet: www.immostreet.ch/fr/, www.acheter-louer.ch

www.immobilier.ch, www.anibis.ch

Régies: www.uspi-geneve.ch, www.les-regies-a-geneve.ch

Presse: suppléments « immobilier » de la Tribune de Genève (mardi), GHI (mercredi) 022 et Tout l'immobilier (lundi)

INTERNATIONAUX

Les membres d'une organisation internationale, d'une mission permanente, d'un consulat général, d'une organisation non gouvernementale (ONG), d'une association, d'une fondation ou d'une fédération sportive internationale, peuvent contacter :

Centre d'Accueil - Genève Internationale (CAGI), route de Ferney 106, 1202 Genève

Tél. 022 546 14 17, www.cagi.ch/fr/logement/recherche-de-logement.php

ÉTUDIANT-E-S

Université de Genève (bureau des logements)

rue des Battoirs 7, 1205 Genève, Tél. 022 379 77 20

www.unige.ch/batiment/division/service-batiments/prestations/leger/#51 et aussi

Coopérative de logement pour personnes en formation (CIGUE): <http://cigue.ch/>

2. DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR OBTENIR UN LOGEMENT

Attestation officielle de résidence à obtenir auprès de :

Office cantonal de la population et des migrations, route de Chancy 88, 1213 Onex

https://ge.ch/ocpdemandeattestation_public/formulaire

Attestation de non-poursuite à obtenir auprès de :

Office des poursuites, rue du Stand 46, 1205 Genève, Tél. 022 388 90 90

<https://www.ge.ch/poursuites-faillites>

02 LE LOGEMENT

Assurance responsabilité civile / assurance ménage

à contracter auprès d'une compagnie d'assurances.

Vous pouvez comparer les tarifs sur :

<https://fr.comparis.ch/hausrat-versicherung/default.aspx>

Plus d'informations sur les droits des locataires auprès de :

Association Suisse des locataires (ASLOCA), rue du Lac 12, 1207 Genève

Tél. 022 716 18 00, asloca.geneve@asloca.ch, www.asloca.ch

3. QUESTIONS PRATIQUES ET VIE DE VOISINAGE

GAZ, ÉLECTRICITÉ, EAU ET CHAUFFAGE

En général, l'eau et le chauffage font partie des charges incluses dans le loyer. L'électricité et le gaz sont payés directement par le locataire aux :

Services Industriels de Genève (SIG), Tél. 0844 800 802, www.sig-ge.ch/particuliers

TRI ET RECYCLAGE DES DÉCHETS

En Suisse, il faut trier les déchets recyclables (papier, verre, bouteilles en plastique PET, déchets organiques compostables, piles, aluminium, fer-blanc, etc.) et les déchets ménagers non recyclables. Votre concierge ou votre régie vous indiqueront où mettre les déchets (containers de l'immeuble ou containers de quartier) et vous pouvez vous adresser au service voirie de votre commune pour débarrasser les objets encombrants (<http://www.acg.ch/?q=node/158> ou coordonnées à la fin de cette brochure).

Exemple Ville de Genève :

Service Voirie, rue François-Dussaud 10, 1227 Les Acacias

Tél. 022 418 42 00, vpv@ville-ge.ch

Collecte d'objets encombrants sur rendez-vous : Tél. 0800 22 42 22 et

www.geneve.ch/fr/demarches/demander-debarras-objet-encombrant

02 LE LOGEMENT

Plus d'information sur le recyclage des déchets :

Comment trier ses déchets : <https://www.ge.ch/comment-trier-ses-dechets>

Info-Service, ch. de la Gravière 4, Les Acacias 1227, info-service@etat.ge.ch

Tél. 022 546 76 00

TÉLÉVISION ET RADIO

En Suisse, l'utilisation de la télévision et de la radio est payante.

Chaque ménage paye une redevance annuelle obligatoire.

Pour plus de détails, consultez [**www.serafe.ch/fr**](http://www.serafe.ch/fr)

CONCIERGE – RÉGIE

Pour toute question, panne ou problème concernant votre immeuble, la buanderie, les déchets ménagers ou autres, contactez votre concierge ou votre régie.

BRUIT DE VOISINAGE

Le bruit excessif est interdit dans les immeubles de 21:00 à 07:00.

Plus d'informations sur la page : [**https://www.ge.ch/bruit-voisinage**](https://www.ge.ch/bruit-voisinage)

MÉDIATION

En cas de conflit avec vos voisins ou votre concierge, vous pouvez faire appel à :

Association genevoise pour la médiation de voisinage (AsMéd-GE)

av. des Cavaliers 7, 1224 Chêne-Bougeries, Tél. 022 321 11 55

jeudis de 18:30 à 20:30, info-ge@mediation-de-voisinage.ch

Maison genevoise des Médiations, Tél. 022 320 59 94,

lundi, mardi, mercredi et vendredi de 09:00 à 14:00, info@mgem.ch

03 LA SANTÉ

03 LA SANTÉ

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Brochure "La santé à Genève. Guide pratique pour personnes migrantes" disponible en téléchargement ou sur commande sur : www.ge.ch/lc/publications-bie disponible aussi auprès de certaines associations d'aide aux migrants ainsi qu'à l'accueil de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) route de Chancy 88, 1213 Onex

2. ASSURANCE-MALADIE

En Suisse, toute personne résidante (enfants inclus) doit contracter une assurance-maladie de base (obligatoire), qui rembourse la plupart des frais médicaux (médecin, médicaments, hospitalisation, etc.).

Mais certains frais (dentiste, médecines complémentaires, certaines psychothérapies, hospitalisation en chambre privée ou semi-privée, etc.) ne sont remboursés que par des assurances complémentaires (facultatives) à contracter en plus de l'assurance de base.

L'assurance-maladie de base doit être contractée dès votre arrivée en Suisse, mais au plus tard trois mois après, sinon une caisse-maladie vous sera attribuée d'office. Ensuite, il est conseillé de trouver rapidement un médecin de famille (généraliste) et un pédiatre (pour vos enfants).

Si vous ne parlez pas français, choisissez un médecin de famille parlant votre langue sur le site www.amge.ch/medecins/annuaire-des-medecins.

3. SUBSIDES

Les subsides fournis par l'Etat pour vous aider à payer vos primes d'assurance-maladie sont accordés si vous remplissez certains critères.

Pour plus de détails consultez :

www.ge.ch/informations-generales-subsidie-assurance-maladie
ou contactez le :

Service de l'assurance-maladie

route de Frontenex 62, 1207 Genève

Tél. 022 546 19 00, sam@etat.ge.ch

www.ge.ch/organisation/service-assurance-maladie

04 LE TRAVAIL

04 LE TRAVAIL

Le bureau de l'intégration des étrangers a publié une brochure sur les services existants ainsi que sur les prestations d'aide à la recherche d'emploi :

L'emploi à Genève - Guide pratique pour personnes migrantes

Disponible en téléchargement ou sur commande sur: www.ge.ch/lc/publications-bie

Cette brochure est aussi disponible auprès de certaines associations d'aide aux migrants ou à l'accueil de :

L'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)

route de Chancy 88, 1213 Onex, Tram 14 arrêt "Bandol"

www.ge.ch/organisation/office-cantonal-population-migrations-ocpm

05 LA FORMATION

05 LA FORMATION

1. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Université de Genève, rue du Général-Dufour 24, 1205 Genève, Tél. 022 379 71 11

Inscriptions : www.unige.ch/admissions/sinscrire

Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)

chemin du Château-Bloch 10, 1219 Le Lignon, Tél. 022 388 65 00

www.hesge.ch/geneve/hes-so-geneve

2. RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES, VALIDATION DES ACQUIS ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Un dispositif pour la reconnaissance et la validation des acquis avec certification existe pour plusieurs métiers. Le centre de compétence dans le canton de Genève est le suivant :

Cité des Métiers du Grand Genève

rue Prévost-Martin 6, 1205 Genève, Tél. 022 388 44 00

citedesmetiers@etat.ge.ch, <http://www.citedesmetiers.ch/geneve>

www.ge.ch/organisation/direction-generale-office-orientation-formation-professionnelle-continue

Plus d'information sur la reconnaissance des diplômes :

www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home/formation/reconnaissance-de-diplomes-etrangers.html

06 URGENCES ET PROTECTION DE LA POPULATION

06 URGENCES ET PROTECTION DE LA POPULATION

1. NUMÉROS D'URGENCE

144 Urgences médicales

118 Urgences feu et secours

117 Urgences police

145 Conseil 24/24 sur les intoxications : www.toxinfo.ch/startseite_fr

112 Numéro international d'urgence

2. SITUATIONS D'URGENCE MAJEURE ET PROTECTION DE LA POPULATION

En cas de situation d'urgence majeure (par exemple : accident industriel grave, attentat, tsunami, etc.) les autorités suisses alarment la population.

Elles utilisent pour cela un réseau de sirènes fixes et mobiles installées sur l'ensemble du territoire ainsi que l'application pour smartphone **Alertswiss**. Cette application est téléchargeable sur *App Store* ou *Google Play* et doit être installée sur votre téléphone.

Alarme générale

Lors d'une **alarme générale**, les sirènes émettent un son oscillant pendant 1 minute. Ce son se répète après 5 minutes.

Dans ce cas il est capital d'adopter les bons comportements :

- **FERMER PORTES ET FENÊTRES**
- **ECOUTER LA RADIO et/ou se référer aux consignes émises par l'application Alertswiss**
- **SUIVRE LES INSTRUCTIONS DES AUTORITÉS**
- **INFORMER SES VOISINS**

06 URGENCES ET PROTECTION DE LA POPULATION

Alarme-eau

En cas d'urgence dans des zones à risque situées à proximité des barrages hydroélectriques, les autorités locales déclenchent l'**alarme-eau** (12 sons graves de 20 secondes, séparés par 10 secondes de silence).

Dans ce cas la population doit :

- **QUITTER LA ZONE** et
- **SUIVRE LES INSTRUCTIONS DES AUTORITÉS LOCALES**

Site Alertswiss

Sur le site www.alert.swiss vous trouverez toutes les informations utiles sur les alarmes et alertes en cours, sur les dangers pouvant conduire à une catastrophe majeure, ainsi que sur les comportements à adopter.

Application Alertswiss

Cette application est téléchargeable sur *App Store* et *Google Play*.

Elle vous permet de recevoir directement sur votre téléphone portable :

- les messages d'alarme, d'alerte ou d'information selon votre position géographique et/ou ciblés en fonction de vos présélections,
- l'alarme générale et
- les consignes de comportement à adopter en cas d'urgence.

07 LES ASSURANCES SOCIALES

07 LES ASSURANCES SOCIALES

Pour presque toutes les assurances sociales mentionnées ci-dessous, l'organe public responsable est :

L'Office cantonal des assurances sociales (OCAS), rue des Gares 12

1201 Genève, Tél. 022 327 27 27, www.ocas.ch

1. ASSURANCE CHÔMAGE

Toute personne ayant travaillé en Suisse et ayant, durant cette période, cotisé à l'assurance chômage durant 12 mois au cours des 2 dernières années peut prétendre, si elle répond aux critères, à une indemnité, pour autant qu'elle s'inscrive rapidement mais au plus tard un jour après la fin des rapports de travail, à :

L'Office cantonal de l'emploi, rue des Gares 16, 1201 Genève

Tél. 022 546 36 66, info.oce@etat.ge.ch, www.ge.ch/organisation/office-cantonal-emploi

Vous pouvez également vous faire conseiller par des syndicats ou des associations spécialisées :

Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), rue des Terreaux-du-Temple 6

1201 Genève, Tél. 022 731 84 30, info@cgas.ch, www.cgas.ch/SPIP

Association de Défense des Chômeurs (ADC)

rue St. Laurent 8, 1207 Genève, Tél. 022 700 50 60, info@adc-ge.ch, <http://adc-ge.ch>

Le Trialogue, chemin du Dr. Jean-Louis Prévost 17, 1202 Genève, Tél. 022 340 64 80, trialogue@infomaniak.ch, www.letrialogue.com

2. SYSTEME DE RETRAITE (AVS-LPP)

Toute personne doit être inscrite à l'assurance vieillesse et survivants (AVS) dès 17 ans pour les salariés ou dès 20 ans pour les personnes sans activité lucrative. Pour les personnes salariées c'est l'employeur qui doit faire la démarche. En revanche, les personnes sans activité lucrative doivent s'inscrire elles-mêmes. Cette assurance donne droit à une retraite dès l'âge de 64 ans (femmes) ou de 65 ans (hommes).

Si vous ne travaillez pas il est conseillé de vous inscrire dès votre arrivée, mais la loi vous donne un délai de 5 ans maximum pour faire cette démarche en contactant la Caisse cantonale genevoise de compensation, auprès de l'OCAS, voir adresse ci-dessus.

07 LES ASSURANCES SOCIALES

Dès l'âge de 17 ans, les cotisations à un fonds de prévoyance professionnelle complémentaire (2^e pilier) sont aussi obligatoires selon les cas (revenu, convention, etc.) et il existe une prévoyance supplémentaire facultative (3^e pilier).

3. ASSURANCE ACCIDENT ET ASSURANCE PERTE DE GAIN EN CAS D'ACCIDENT PROFESSIONNEL ET NON-PROFESSIONNEL

Toute personne travaillant au moins 8 heures par semaine doit être assurée par son employeur contre les accidents professionnels et non professionnels. Cette assurance couvre les frais médicaux liés aux éventuelles conséquences de l'accident. Les personnes n'ayant pas de travail ou d'activité professionnelle doivent souscrire à une assurance-accident auprès de leur assurance-maladie.

L'assurance perte de gain en cas d'accident professionnel et non-professionnel (obligatoire) contribue à compenser la perte de gain que subissent les personnes salariées victimes d'un accident professionnel ou non-professionnel, ou d'une maladie professionnelle.

Pour plus d'information consultez le document suivant :

www.ahv-iv.ch/fr/Assurances-sociales/Assurance-accidents-AA

4. ASSURANCE PERTE DE GAIN EN CAS DE MALADIE

Cette assurance (non obligatoire mais prévue par la plupart des conventions collectives de travail), peut donner droit à une indemnisation de 80% de votre salaire durant une période maximum de 720 jours.

Pour plus de détails consultez l'OCAS : www.ocas.ch

07 LES ASSURANCES SOCIALES

5. ASSURANCE INVALIDITÉ

En cas d'incapacité définitive partielle ou totale due à un accident ou à une maladie, vous pouvez bénéficier des indemnités de l'assurance d'invalidité si vous réunissez les conditions. Pour bénéficier de l'assurance-invalidité, il faut: 1) que la personne réside dans le canton de Genève et ait résidé en Suisse pendant 5 ans au minimum 2) qu'elle ait payé des cotisations AI pendant une année et 3) que l'atteinte à la santé soit survenue en Suisse.

Pour plus de détails consultez l'OCAS: www.ocas.ch

6. ASSURANCE MATERNITÉ

Les femmes employées ou indépendantes (salariées ou non), ou au chômage ont droit à un congé maternité rétribué de 16 semaines payé au minimum à 80% de leur revenu. Consulter l'OCAS ou les liens suivants :

www.informaternite.ch/fr_faq

www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/eo-msv/grundlagen-und-gesetze/mutterschaft.html

7. ALLOCATIONS FAMILIALES

Les allocations familiales concernent les enfants (légitimes, naturels ou adoptés) de personnes salariées, indépendantes ou sans activité lucrative ou de leurs conjoints ou partenaires enregistrés selon le droit fédéral. Ces enfants ont droit à une seule allocation familiale, qui ne peut être cumulée avec d'autres allocations légales du même genre versées en faveur du même enfant. Pour connaître les conditions et procédures d'accès à cette allocation, renseignez-vous auprès de l'OCAS :

<https://www.ocas.ch/demarches-et-formulaires/demande-dallocations-familiales-salaries>

www.ocas.ch/demarches-et-formulaires/demande-dallocations-familiales-independants

<https://www.ocas.ch/af>

08 L'AIDE SOCIALE

1. INFORMATION GÉNÉRALE

L'aide sociale et financière publique dépend du canton et est gérée par :

L'Hospice général, cours de Rive 12, 1204 Genève, Tél. 022 420 52 00

de 08:00 à 12:30 et de 13:30 à 17:30 www.hospicegeneral.ch

Certaines communes disposent d'informations en diverses langues destinées aux personnes migrantes et peuvent fournir des aides financières ponctuelles dans différents domaines. Contactez votre commune de résidence :

<http://www.acg.ch/?q=node/158> ou coordonnées à la fin de cette brochure.

2. PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Sous conditions, certaines catégories de la population résidente peuvent bénéficier de prestations financières complémentaires. Pour plus d'information :

Service des prestations complémentaires (SPC) route de Chêne 54,

1208 Genève, Tél. 022 546 16 00, www.ge.ch/prestations-complementaires-avs/ai

3. ALLOCATION DE LOGEMENT

L'allocation de logement est une aide financière personnalisée destinée aux locataires dont le loyer représente une charge trop lourde eu égard à leur revenu et leur fortune. Pour connaître les conditions et procédures d'accès à cette allocation, renseignez-vous auprès du Département du territoire (DT) :

www.ge.ch/allocation-logement

4. AIDES DIVERSES PROPOSÉES PAR DES ORGANISMES PRIVÉS À BUT NON-LUCRATIF

Nourriture et vêtements meilleur marché, aide au désendettement, conseil et information sur les allocations sociales (logement, assurance-maladie) :

Caritas Genève, rue de Carouge 53, 1205 Genève, Tél. 022 708 04 44

www.caritas-geneve.ch

Centre Social Protestant, rue du Village-Suisse 14, 1205 Genève,

Tél. 022 807 07 00, <https://csp.ch/geneve>

Bureau Central d'Aide Sociale, place de la Taconnerie 3, 1204 Genève

Tél. 022 310 20 55, www.bcas.ch

09 LA MOBILITÉ

1. SE DÉPLACER À GENÈVE

À PIED

Des cartes du canton, itinéraires et promenades sont disponibles à :

L'Espace Ville de Genève, boulevard Carl-Vogt 2, 1205 Genève, Tél. 022 418 99 00

Carte en ligne Genève Terroir : www.geneveterroir.ch/fr/map?

BUS, TRAMWAY, MOUETTES (BATEAUX)

Toutes les informations utiles (horaires, recherche d'itinéraires, abonnements) sont disponibles sur www.tpg.ch et www.unireso.com ainsi que sur l'application pour smartphone **tpgPreview**

Des cartes et autres informations pratiques sur le réseau de transport sont disponibles aux guichets des Transports publics genevois (TPG) :

TPG agence Rive, rond-point de Rive, 1204 Genève

TPG agence Gare Cornavin, place de Montbrillant, 1201 Genève

TPG agence Bachet, route de la Chapelle 1, 1212 Grand Lancy

VÉLO

Genève compte un réseau de voies réservées aux vélos couvrant l'ensemble du canton. Des cartes du réseau cyclable sont disponibles en Pdf sur : <https://www.ge.ch/document/carte-velo>

L'application pour smartphone **Geovelo**, vous propose un calculateur d'itinéraires et un service de guidage en temps réel sur le réseau cyclable régional du grand Genève.

VOITURE

www.ch.ch/fr/voitures-et-autres-vehicules

Pour conduire à Genève, vous aurez besoin d'échanger votre permis de conduire national contre un permis suisse. Cet échange doit être fait, au plus tard, une année après votre arrivée sur le territoire au :

Office cantonal des véhicules, rte de Veyrier 86, 1227 Carouge, Tél. 022 388 30 30,

www.ge.ch/echanger-son-permis-conduire-etranger

09 LA MOBILITÉ

Pour vous déplacer à Genève en voiture, il n'est pas nécessaire d'être propriétaire du véhicule. Vous pouvez aussi devenir membre d'une coopérative d'auto-partage ou pratiquer le covoiturage.

Possibilités d'auto-partage (voitures en propriété coopérative) : www.mobility.ch/fr

Possibilités de covoiturage : www.e-covoiturage.ch ou www.2em.ch

2. SE DÉPLACER EN SUISSE

TRAIN

Gare de Genève-Cornavin, place de Cornavin, 1201 Genève

www.cff.ch/abonnements-et-billets/abonnements.html

Application pour smartphone **Mobile CFF**

CAR

Gare routière, place Dorcière, 1201 Genève, Tél. 0900 320 230

VOITURE

Une vignette payante annuelle est obligatoire pour circuler sur les autoroutes suisses :

www.ch.ch/fr/vignette-autoroutiere

AVION

Aéroport international de Genève, route de l'Aéroport 21, 1215 Le Grand-Saconnex

Tél. 022 717 71 11, www.gva.ch

VÉLO

Réseau suisse de routes et voies cyclables balisées :

www.veloland.ch/fr/suisse-a-velo.html

MARCHE

Réseau suisse de sentiers pédestres balisés :

www.schweizmobil.ch/fr/suisse-a-pied.html

10 LA PARTICIPATION

10 LA PARTICIPATION

En tant que résident du canton de Genève, vous pouvez participer à diverses activités aux plans citoyen, politique, social, culturel, sportif ou religieux.

1. PARTICIPER À DES ASSOCIATIONS, CLUBS, AMICALES

Il existe de nombreux regroupements de toutes sortes: associations communautaires selon l'appartenance nationale ou l'origine, associations ou clubs culturels sportifs, liés à la musique, à la danse, à l'écriture, etc.

Vous trouverez déjà quelques listes d'adresses ci-dessous.

<https://mia-ge.ch/la-fea>

Vous pouvez aussi créer une association (trois personnes suffisent pour en créer une). Information et conseil sur la création d'associations :

Fédération Maison Kultura : Tél. 022 340 71 11, kultura@kultura.ch

CAGI : www.cagi.ch/fr/service-ong/creation-transfert/creation-d-une-association.php

2. AIDER / FAIRE DU VOLONTARIAT

Vous pouvez exercer des activités bénévoles au sein des associations ou d'autres structures, ceci notamment en contactant les organismes suivants :

Plateforme genevoise du bénévolat : <http://genevebenevolat.ch/#>

Croix-Rouge : <https://www.croix-rouge-ge.ch/benevolat/devenir-benevole>

Centre genevois du volontariat : www.volontariat-ge.org

Caritas : www.caritasge.ch/caritasge/nos-activites/benevolat

10 LA PARTICIPATION

3. ÉCHANGER

Vous pouvez également échanger des objets ou des services en contactant :

SEL (Système d'Echange Local) du Lac : <http://seldulac.ch>

Troc-Temps : <https://a50plus.ch/categorie-produit/rubrique-10-services/troc-temps/>

4. FAIRE DU BÉNÉVOLAT DANS LES COMMUNES, MAISONS DE QUARTIER, CENTRES DE LOISIRS

N'hésitez pas à vous impliquer comme bénévole dans les structures de votre commune ou quartier.

Maisons de quartier ou centres de loisirs : <https://fclr.ch/membres/>

5. PARTICIPER À DES ÉVÉNEMENTS DE QUARTIER

Participez à l'organisation d'événements de quartier ou de proximité : *La Ville est à Vous* ou *la Fête des Voisins*, par exemple, en Ville de Genève ou dans votre commune de résidence.

La ville est à vous a lieu dans les rues un week-end dans l'année :

www.ville-ge.ch/lavilleestavous

La Fête des voisins a pour but, un jour par an, de renforcer les relations de voisinage dans les immeubles : www.ville-ge.ch/immeublesenfete/home.html

6. VOTER

Si vous êtes âgé de 18 ans et résidez en Suisse depuis au moins 8 ans, vous pouvez participer dans les votations et élections de votre commune de résidence. Vous pouvez élire les membres du parlement de votre commune (le Conseil municipal) ou son gouvernement (Conseil administratif) et participer aux scrutins communaux. Renseignez-vous auprès de votre commune ou au :

Service des votations et élections, Tél. 022 546 52 00, elections-votations@etat.ge.ch

10 LA PARTICIPATION

7. POLITIQUE

Quelle que soit votre nationalité, vous pouvez vous engager au sein d'un parti politique, ou dans des groupements politiques d'intérêt citoyen présentant des listes lors d'élections municipales, ainsi que dans des comités ou groupes de travail thématiques (culture, social, migration, droits humains, sécurité, économie, etc.).

Partis représentés au Grand Conseil (parlement cantonal)

<http://ge.ch/grandconseil/gc/partis>

8. RELIGIONS

Il existe également à Genève, de très nombreuses communautés religieuses ou spirituelles actives.

Centre intercantonale d'information sur les croyances: <http://info-religions-geneve.ch>

11 LA CULTURE

1. OFFRE CULTURELLE

Le canton de Genève bénéficie d'une vie culturelle très riche.

Ce sont généralement les communes qui sont en charge des institutions et activités culturelles. La Ville de Genève, qui est aussi la plus grande commune du canton, réunit à elle seule la plupart des institutions culturelles (salles de concert, théâtres, musées, etc.).

Afin de prendre connaissance de l'offre disponible en matière d'art contemporain, de cinéma, danse, théâtre, musique, photographie, consultez :

Ville de Genève : www.ville-geneve.ch/themes/culture

Certaines communes comptent également des théâtres (par exemple Carouge), des salles de concert (Meyrin, Onex, etc.), des musées, ou accueillent des manifestations culturelles (fête de la musique, etc.). Renseignez-vous auprès de votre commune :

<http://www.acg.ch/?q=node/158> ou coordonnées à la fin de cette brochure

2. AGENDAS CULTURELS

Vous trouverez des informations sur les manifestations culturelles en cours ou à venir sur plusieurs agendas culturels en ligne :

www.ville-geneve.ch/faire-geneve/agenda-animations-evenements

www.tempslibre.ch

www.leprogramme.ch

www.darksite.ch

12 LES LOISIRS

Ce sont en général les communes qui sont en charge des installations sportives, des ludothèques et des places de jeu pour les enfants. Elles disposent aussi de centres de loisirs et de maisons de quartier :

<https://fclr.ch/membres/>

Espaces de loisirs en Ville de Genève :

Ludothèques : <http://www.ville-geneve.ch/themes/structures-accueil-enfance-activites-extrascolaires/lieux-loisirs/ludotheques/>

Places de jeux :

<http://www.ville-geneve.ch/themes/structures-accueil-enfance-activites-extrascolaires/lieux-loisirs/places-jeux/>

Parcs : www.ville-geneve.ch/themes/environnement-urbain-espaces-verts

Plages et bains rive gauche : www.cheetah-babyplage.ch et www.geneve-plage.ch

Plages et bains rive droite : www.bains-des-paquis.ch

Dans votre commune de résidence :

<http://www.acg.ch/?q=node/158> ou coordonnées à la fin de cette brochure

1. VISITES ET PROMENADES

Diverses visites et promenades de découverte du canton sont disponibles :

Sentiers culturels : www.geneve.ch/fr/faire-geneve/promenades/sentiers-culturels

10 promenades à thèmes : <https://www.geneve.ch/fr/faire-geneve/promenades>

Guides culturels : www.geneve-escapade.ch/f, Tél. 022 772 05 02

Office du tourisme : www.geneve.com/fr/

12 LES LOISIRS

2. SPORTS

Installations et activités sportives en Ville de Genève :

www.ville-geneve.ch/themes/sport

Guide des équipements sportifs : http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_3/Publications/guide-equipements-sportifs-ville-geneve.pdf

Sports urbains :

www.geneve.ch/fr/themes/sport/pratique-libre-jeunes

Installations et activités sportives dans votre commune de résidence :

<http://www.acg.ch/?q=node/158> ou coordonnées à la fin de cette brochure

3. WIFI-GRATUIT

Internet gratuit dans les lieux publics de la Ville de Genève (parcs, bibliothèques, salles communales ou centres sportifs) :

www.ville-geneve.ch/themes/environnement-urbain-espaces-verts/acces/connecter

4. ACTIVITÉS CULTURELLES GRATUITES OU A PRIX RÉDUIT POUR PERSONNES À FAIBLE REVENU

La plupart des événements culturels de la Ville de Genève sont gratuits. Les visites aux musées de la Ville de Genève sont gratuites, mis à part les expositions temporaires.

www.ville-geneve.ch/themes/culture/culture-toutes

5. PRESTATIONS ET RÉDUCTIONS POUR JEUNES ET FAMILLES

Jeune public et carte 20ans20francs (réductions pour jeunes) :

<http://www.ville-geneve.ch/themes/culture/culture-toutes/jeunes-familles/>

Carte Gigogne (réductions pour familles) : www.ge.ch/gigogne

12 LES LOISIRS

6. PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

<https://culture-accessible.ch/>

www.handisport-ge.ch

7. SENIORS (PERSONNES AGÉES)

www.ville-geneve.ch/themes/culture/culture-toutes/seniors

<https://www.geneve.ch/fr/themes/social/politique-sociale-proximite/publics/seniors>

www.hospicegeneral.ch/fr/seniors

<https://www.geneve.ch/fr/public/seniors/profiter-temps-libre>

13 PUBLICATIONS, SITES INTERNET ET AUTRES RESSOURCES DE PRIMO-INFORMATION DU BIE

13 PUBLICATIONS, SITES INTERNET ET AUTRES RESSOURCES DE PRIMO-INFORMATION DU BIE

1. PUBLICATIONS

Disponibles en téléchargement et sur commande :

www.ge.ch/lc/publications-bie



La santé à Genève

Guide pratique pour personnes
migrantes
(FR uniquement)



Services de conseil et d'assistance juridiques

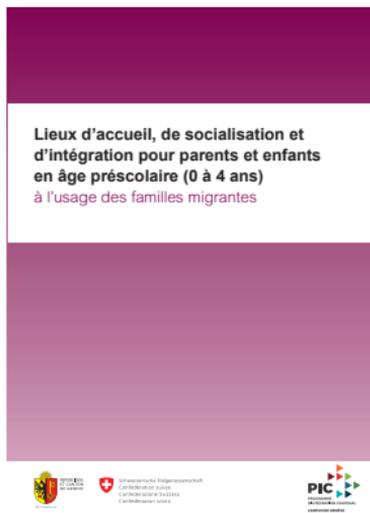
Pour personnes migrantes
dans le canton de Genève
(FR uniquement)

13 PUBLICATIONS, SITES INTERNET ET AUTRES RESSOURCES DE PRIMO-INFORMATION DU BIE



L'emploi à Genève

Guide pratique pour personnes
migrantes
(FR uniquement)



Lieux d'accueil, de socialisation et d'intégration pour parents et enfants en âge préscolaire (0 à 4 ans)

À l'usage des familles migrantes
(FR uniquement)

13 PUBLICATIONS, SITES INTERNET ET AUTRES RESSOURCES DE PRIMO-INFORMATION DU BIE



Permis C

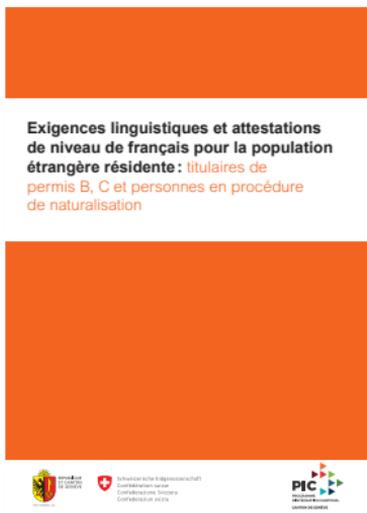
Mode d'emploi
(FR uniquement)



Conseil conjugal, médiation familiale, thérapie de famille, conseil parental

Pour familles migrantes
(FR uniquement)

13 PUBLICATIONS, SITES INTERNET ET AUTRES RESSOURCES DE PRIMO-INFORMATION DU BIE



Exigences linguistiques et attestations de niveau de français pour la population étrangère résidente

(FR uniquement)



Engagement facilité des titulaires d'un permis N, F ou B réfugié

(FR uniquement)

13 PUBLICATIONS, SITES INTERNET ET AUTRES RESSOURCES DE PRIMO-INFORMATION DU BIE

2. LES SITES INTERNET

BIENVENUE DANS LE CANTON DE GENÈVE

Pages de primo information pour personnes migrantes
nouvellement arrivées (FR, EN, ES, IT, POR)

www.ge.ch/bienvenue-canton-geneve

VIVRE À GENÈVE: ADRESSES PRATIQUES

Carte multilingue en ligne pour personnes migrantes
nouvellement arrivées (FR, EN, ES, IT, POR)

www.ge.ch/informations-conseils-personnes-nouvellement-arrivees-geneve/vivre-geneve-carte-multilingue-ligne-personnes-migrantes-nouvellement-arrivees

FRANÇAIS & INTÉGRATION - Apprendre le français à Genève

Répertoire en ligne des cours de français à but non lucratif
(FR, DE, EN, ES, IT, POR)

www.languesetintegration.ch/fr/

3. AUTRES RESSOURCES

PERMANENCE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION DU BUREAU DE L'INTEGRATION DES ETRANGERS (BIE)

Pour personnes migrantes résidant dans le canton de Genève

www.ge.ch/informations-conseils-personnes-nouvellement-arrivees-geneve/permanence-information-orientation-du-bie

14 COORDONNÉES DES COMMUNES

Aire-la-Ville,

Rue du Vieux-Four 50, 1288 Aire-la-Ville
022 757 48 29, www.aire-la-ville.ch

Anières, Route de la Côte d'Or 1

1247 Anières, 022 751 11 45
www.anieres.ch

Avully, Chemin des Tanquons 40, 1237 Avully

022 756 92 50, www.avully.ch

Avusy, Route du Creux-du-Loup 42

1285 Athenaz (Avusy),
022 756 90 60, www.avusy.ch

Bardonnex, Route de Cugny 99
(Commanderie), 1257 Compesières
022 721 02 20, www.bardonnex.ch

Bellevue, Route de Lausanne 329

1293 Bellevue, 022 959 88 20
www.mairie-bellevue.ch

Ville de Bernex, Rue de Bernex 311

1233 Bernex, 022 850 92 92
www.bernex.ch

Ville de Carouge,

Place du Marché 14 (Mairie), 1227 Carouge
022 307 89 87, www.carouge.ch

Cartigny, Chemin de la Bergerie 18

1236 Cartigny, 022 756 12 77
www.cartigny.ch

Céligny, Route de Crans 1

1298 Céligny, 022 776 21 26
www.celigny.ch

Chancy, Route de Valleiry 4

1284 Chancy, 022 756 90 50
www.chancy.ch

Ville de Chêne-Bougeries,

Route de Chêne 136
1224 Chêne-Bougeries, 022 869 17 17
www.chene-bougeries.ch

Chêne-Bourg, Avenue Petit-Senn 46
c.p. 148, 1225 Chêne-Bourg
022 869 41 10, www.chene-bourg.ch

Choulex, Chemin des Briffods 13, 1244
Choulex, 022 750 00 02, www.choulex.ch

Collex-Bossy, Route de Collex 199
1239 Collex-Bossy, 022 959 77 00
www.collex-bossy.ch

Collonge-Bellerive,
Chemin du Château-de-Bellerive 1
1245 Collonge-Bellerive
022 722 11 50
www.collonge-bellerive.ch

Cologny, Route de la Capite 24
1223 Cologny, 022 737 49 49
www.cologny.ch

Confignon, Promenade des Rêveries 2
1232 Confignon, 022 850 93 93
www.confignon.ch

Corsier, Route du Lac 70
1246 Corsier, 022 751 90 60
www.corsier.ch

Dardagny, Route du Mandement 520
1283 Dardagny, 022 754 12 30
www.dardagny.ch

Ville de Genève,

Point info Servette, rue Hoffmann 8, 1202
Genève, Tel. 0800 44 77 00 (n° gratuit)

Point info Plainpalais rue Dancet, 22. 1205
Genève Tél. 0800 44 77 00 (n° gratuit)

Genthod, Rue du Village 37, 1294 Genthod
022 774 12 80 www.genthod.ch

Grand - Saconnex

Route de Colovrex 18, 1218 Grand - Saconnex
022 920 99 00, www.grand-saconnex.ch

Gy, Route de Gy 164, 1251 Gy
022 759 15 33, www.mairie-gy.ch

Hermance, Rue de l'Eglise 1
1248 Hermance, 022 751 13 90
www.hermance.ch

Jussy, Route de Jussy 312,
1254 Jussy, 022 888 15 15, www.jussy.ch

Laconnex, Rue de la Maison - Forte 11
1287 Laconnex, 022 756 15 69
www.laconnex.ch

Ville de Lancy,

Route du Grand - Lancy 41, 1212 Grand - Lancy
022 706 15 11, www.lancy.ch

Meinier, Route de Gy 17
1252 Meinier, 022 722 12 12, www.meinier.ch

Ville de Meyrin, Rue des Boudines 2
1217 Meyrin 1, 022 782 82 82
www.meyrin.ch - Voir aussi: Chez Gilberte - la
maison meyrinoise, Gilbert Centre, Rue de la
Prulay 2bis, 1217 Meyrin, www.meyrin.ch/fr/chezgilberte Tél. 022 782 55 43

Onex, Chemin Charles - Borgeaud 27
1213 Onex, 022 879 59 59, www.onex.ch

Perly Certoux, Route de Certoux 51
1258 Perly - Certoux, 022 721 02 50
www.perly-certoux.ch - voir aussi Maison
Onésienne, rue des Evaux 2, 1213 Onex

Plan - les - Ouates, Route des Chevaliers -
de - Malte 3, 1228 Plan - les - Ouates
022 884 64 00, www.plan-les-ouates.ch

Pregny Chambesey, Route de Pregny 47
1292 Chambésy, 022 758 98 41
www.pregny-chambesey.ch

Presinge, Route de Presinge 116
1243 Presinge, 022 759 12 52 ,
www.presinge.ch

Puplinge, Rue de Graman 68 - 70
1241 Puplinge, 022 860 84 40
www.puplinge.ch

Russin, Place du Mandement 1
1281 Russin, 022 754 90 00, www.russin.ch

Satigny, Rampe de Chouilly 17
1242 Satigny, 022 753 90 40
www.satigny.ch

Soral, Route du Creux - de - Boisset 23
1286 Soral, 022 756 18 43, www.soral.ch

Thônex, Chemin du Bois - Des - Arts 58
1226 Thônex, 022 869 39 00
www.thonex.ch

Troinex, Grand - Cour 8, 1256 Troinex
022 784 31 11, www.troinex.ch

Vandoeuvres,
Route de Vandoeuvres 104
1253 Vandoeuvres, 022 750 14 18
www.vandoeuvres.ch

Vernier, Rue du Village 9
1214 Vernier, 022 306 06 06
www.vernier.ch

Versoix, Route de Suisse 18, 1290 Versoix
022 775 66 00, www.versoix.ch

Veyrier, Place de l'Eglise 7, 1255 Veyrier
022 899 10 10, www.veyrier.ch

Cette publication, mise à jour, est téléchargeable sur le site internet du bureau de l'intégration des étrangers (BIE): www.ge.ch/lc/publications-bie

Bureau de l'intégration des étrangers – OAIS/DCS
C.P. 2160 - 1211 Genève 2
T +41 22 546 74 99
integration.etrangers@etat.ge.ch
integration.ge.ch

6^e édition - septembre 2021
Graphisme: www.superposition.info



integration.ge.ch

Bureau de l'intégration des étrangers – OAIS/DCS
Case postale 2160, 1211 Genève 2
integration.etrangers@etat.ge.ch
integration.ge.ch